

18 nov 2016 -16:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 novembre 2016

Financement des frais de fonctionnement du service de médiation de l'énergie pour 2017

Sur proposition de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au financement des frais de fonctionnement du Service de médiation de l'énergie (SME) pour 2017.

Le budget de fonctionnement proposé par le SME pour 2017 s'élève à 1.750.000 euros. L'excédent budgétaire de 203.208,31 euros déterminé au terme de l'exercice budgétaire 2015 est affecté au financement du SME pour 2017. Le solde est financé en majeure partie par la redevance de médiation due par les entreprises d'électricité et de gaz.

Le projet d'arrêté royal peut être soumis à la signature du Roi. Un groupe de travail examinera si les clefs de répartition doivent ou non être amendées pour l'avenir

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be